

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université,
Vu le décret GBCP.

Délibération enregistrée sous le numéro **077/2022/DAF**

Conseil d'administration du 20 mai 2022 :

Sujet : Création de Centre Financier

Applicable immédiate après approbation du CA du 20/05/2022

Afin de suivre les flux financiers de la nouvelle filière orthoptie de l'ILFOMER, il convient de créer un centre financier sous le 921CRB intitulé comme suit :

921OPTIE - Orthoptie

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

Fait à Limoges, le 20 mai 2022

La Présidente de l'université de Limoges
Isabelle KLOCK FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois de mai.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 24 mai 2022

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*